



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 29 juin 2017**

Membres en exercice : 22
Présents : 13
Procurations : 4
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14/06/2017

Délibération n° C 2017-16

Rapport sur les personnels

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Monique FANTINI, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, François GODIN, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Monsieur Jean FRANCHI suppléait Madame Hélène PELISSARD.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Hélène PELISSARD ; Messieurs Jean-Michel BROCARD, Jean-Daniel MAIRE, Claude PILLOUD.

Procurations : Madame Christine RIOTTE a donné procuration à Monsieur René MOLIN, Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER a donné procuration à Madame Françoise VESPA, Madame Chantal TORCK a donné procuration à Madame Natacha BOURGEOIS, Monsieur Daniel BOURGEOIS a donné procuration à Monsieur Bernard AMIENS.

Secrétaire de séance : Madame Natacha BOURGEOIS.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Lieutenant-Colonel Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef d'Etat-Major), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, modifié par le décret n° 2012-519 du 20 avril 2012 ;

Vu le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Vu la délibération n° 2014-34 du 17 décembre 2014 relative à la validation du nouvel organigramme au 1^{er} janvier 2015.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-2 du 14 février 2017 relative à l'organigramme du SDIS du Jura ;

Vu l'avis du comité technique du 21 juin 2017 ;

Vu l'avis de la commission du Personnel du 21 juin 2017 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

I-Créations et suppressions de postes

• La création de deux emplois fonctionnels

Le décret n° 2016-2003 crée les emplois fonctionnels de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.

Le directeur départemental adjoint est désormais le suppléant du directeur dans ses différentes fonctions et est nommé commandant des opérations de secours adjoint et chef du corps départemental adjoint.

Le décret fixe les modalités d'accès aux emplois fonctionnels, accessibles notamment aux officiers relevant du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels. La durée sur l'emploi fonctionnel est fixée à cinq ans, renouvelable une seule fois.

L'échelonnement dans chacun des deux emplois est défini et diffère selon la catégorie dont relève le service départemental d'incendie et de secours.

Le décret n° 2016-2004 décline d'ailleurs les trois catégories de services départementaux d'incendie et de secours et le classement repose désormais sur le seul critère de la population du territoire couvert.

Conformément au décret n° 2016-2003, il est proposé de créer les emplois fonctionnels de directeur et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Jura sur les emplois permanents prévus à cet effet selon le classement du SDIS.

Après avis favorable de la commission administrative paritaire compétente, le détachement du Directeur, M. Hervé JACQUIN prendra effet à compter de sa demande soit le 1^{er} février 2017.

- **L'adaptation de la structure des effectifs aux emplois à pourvoir**

1- Consécutivement à une mobilité externe en janvier 2016 et pour faire face aux contraintes budgétaires, un poste de la filière administrative, affecté au service du personnel, est resté vacant jusqu'à ce jour.

Aussi, pour répondre à un besoin du service au sein du groupement opérationnel, **il vous est proposé de transformer le poste de la filière administrative en un poste de sapeur-pompier professionnel au grade de capitaine (catégorie A) à compter du 1^{er} juillet 2017.**

Le coût supplémentaire est estimé à 30 000€ en année pleine.

2- Le décret n° 2012-519 du 20 avril 2012 précise que les adjudants de sapeurs-pompiers professionnels ne pourront plus occuper les fonctions de chefs de salles opérationnelles d'ici la fin de la période transitoire, à savoir le 31/12/2019. Ces fonctions devront être exercées par des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels.

Dans la pratique, ces emplois sont actuellement tenus par 4 adjudants et 1 sergent. Les emplois devront donc être transformés d'ici la fin de la période transitoire.

Afin d'anticiper cette date butoir, il est proposé dans un premier temps de transformer deux postes de chef de salle opérationnelle. Deux adjudants ont réussi l'examen professionnel de lieutenant de 2^{ème} classe et sont susceptibles d'accéder au grade supérieur à celui qu'ils occupent actuellement. Leur promotion est envisagée à compter du 1^{er} décembre 2017.

Cette mesure représente un coût supplémentaire d'environ 4 000€ en année pleine.

3- Afin d'anticiper le départ à la retraite d'un lieutenant de 1^{ère} classe affecté en centre de secours (départ possible le 1^{er} juillet 2018), **il est prévu le recrutement d'un lieutenant de 1^{ère} classe, détaché pour stage pendant un an, à compter du 1^{er} septembre 2017.**

Néanmoins, l'augmentation de la masse salariale est compensée par le non remplacement du poste de chef de bureau du service général au CSP du Grand Dole. Le différentiel de coût est estimé à 28 000€ sur une année pleine.

Ainsi, au titre de l'année 2017, en ce qui concerne la filière sapeur-pompier, il est proposé :

Suppressions	Créations
1 rédacteur (filière administrative catégorie B)	1 capitaine (filière SPP catégorie A)
2 adjudants	2 lieutenants de 2 ^{ème} classe
	1 lieutenant de 1 ^{ère} classe

4- Suite au départ (mutation externe) du chef de mission finances et contrôle de gestion et à une réorganisation interne du groupement administratif juridique et financier, **il est proposé de transformer le poste de chef de mission en un poste d'adjoint au chef du service finances et contrôle de gestion.**

Cette réorganisation permet d'obtenir une économie de 41 000€ sur la masse salariale.

Au titre de l'année 2017, en ce qui concerne la filière administrative, il est proposée :

Suppressions	Créations
1 attaché principal (catégorie A)	1 adjoint principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)

- **La mise en œuvre des mesures relatives aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)**

1- Conformément au décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, le grade de directeur territorial est placé en voie d'extinction et le grade d'attaché hors-classe est créé au sommet du cadre d'emplois.

La Commission Administrative Paritaire du centre de gestion du Jura, qui s'est réunie le 16 mai 2017, a émis un avis favorable au reclassement suivant :

Suppressions	Créations
1 directeur territorial	1 attaché hors classe

Il est proposé de reclasser l'agent concerné pour un surcoût en année pleine de 1 500€.

2- Suite à la parution du décret n°2017-164 du 9 février 2017 modifiant le décret n°2012-520 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers et en référence aux nouvelles échelles de rémunération C1, C2 et C3, les agents de catégorie C de la filière sapeur-pompier doivent être reclassés à compter du 1^{er} janvier 2017.

Avec la fusion en C2 des anciennes échelles de rémunération E4 et E5, et les nouvelles dénominations de grade, il convient de transformer les postes suivants :

Suppressions	Créations
5 sapeurs de 1 ^{ère} classe	5 caporaux

• **La réorganisation des services proposée au sein de la Direction Départementale**

La nouvelle organisation proposée ci-dessous traduit la nécessité de s'adapter face aux nombreuses évolutions (réglementaires, usages numériques, choix stratégiques) tout en intégrant les contraintes budgétaires. Dans ce contexte, la réorganisation des services s'impose à l'établissement.

Au regard des mouvements de personnel envisagés dans les prochains mois, la réorganisation de certains services permettra d'assurer les missions qui leur sont dévolues, sans qu'aucune création de poste ne soit nécessaire.

1- Au sein du Groupement Ressources Humaines et Formation (GRHF) :

Avec la poursuite de la mise en œuvre du projet « convergence » à travers le logiciel ANTIBIA et l'évolution du périmètre de compétences du service du personnel (transfert de la gestion des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, prise en charge des médailles, développement du CHSCT, mise en place de la Nouvelle PFR, mise en œuvre du RIFSEEP, transfert de la gestion des permis poids lourds, etc...), il est proposé de renforcer le service du personnel par le redéploiement d'un personnel issu du service formation. Le service du personnel comprend donc un chef de service, deux gestionnaires carrière et paie, deux gestionnaires carrières des SPV et un gestionnaire CHSCT-RH.

A la suite de cette mobilité, les missions dévolues aux agents du service formation ont été redistribuées et il est proposé de modifier sa composition à partir du 1^{er} juin 2017, comme tel :

- un chef de service et son adjoint (SPP),
- un organisateur de formation (SPP),
- deux agents de la filière administrative (soit 2 ETP au lieu de 2,50 ETP).

2- Au sein du SSSM :

La mise en place d'un logiciel métier au SSSM et le transfert de la gestion des permis poids lourds à partir du deuxième semestre 2017 permettra un certain gain de temps dans les tâches administratives. Il est donc envisagé de revoir la composition du service en réduisant de 0,5 ETP l'effectif administratif du SSSM.

3- Au sein du Groupement Administratif Juridique et Financier :

Le service « finances et contrôle de gestion » est réorganisé suite :

- au départ d'un agent occupant le poste de chef de mission finances et contrôle de gestion au 1^{er} janvier 2017,
- au transfert de la gestion du paiement des indemnités des SPV au GRHF,
- à la mise en place de la dématérialisation des pièces comptables,
- à la demande de disponibilité pour une durée de 2 ans du chef de service actuel à compter du 1^{er} septembre 2017.

Pour pallier l'absence de ce dernier et afin de se préparer à une demande de réintégration anticipée de l'agent, l'établissement a fait le choix de recruter un contractuel pour une durée d'un an, renouvelable une fois. Cela induit une économie annuelle de 12 000€ environ.

Comme indiqué plus haut dans le rapport, il est proposé de transformer le poste de chargé de mission (poste inscrit au tableau des effectifs sur un grade de catégorie A) en un poste d'adjoint au chef de service par le transfert d'un agent en interne de catégorie C. Cette mesure consiste en un redéploiement et ne génère pas de création de poste.

4- Au sein du Groupement des Ressources Techniques (cf rapport n°5 : modification de l'organigramme du SDIS)

Une réflexion a été menée sur la mutualisation des services délivrés par les logisticiens affectés au service matériels et habillement (5 logisticiens actuellement). Avec une optimisation des moyens sur le territoire, il est projeté de redéployer 2 de ces postes vers le métier d'opérateur au CTA-CODIS.

5- Au Groupement Opérationnel (GOPS) :

Deux postes issus du groupement logistique seraient donc transférés au service opérations CTA-CODIS. Les agents conserveraient leur grade de la filière technique et leur statut de sapeur-pompier volontaire est un atout nécessaire pour intégrer le service. Ce changement d'affectation a pour conséquence de modifier le régime de travail des deux agents concernés puisqu'ils bénéficieraient de garde de 12 heures avec possibilité de séquences en service hors rang.

Il est proposé également de développer la fonction de gestionnaire ARTEMIS (logiciel de traitement de l'alerte) pour faire face aux besoins grandissants du service. Le régime de travail est de 39 heures de travail par semaine pour un temps complet.

Par ailleurs, le développement de la doctrine opérationnelle départementale nécessite le recrutement d'un officier expert prévision à temps plein affecté au service prévention du GOPS.

Pour ce faire, il est proposé la transformation d'un poste de rédacteur (filière administrative de catégorie B) en un poste de capitaine (filière sapeur-pompier professionnel de catégorie A) à partir du 1er juillet 2017 (déjà évoqué précédemment).

6- Au CSP Lons-le-Saunier :

En prévision d'un départ à la retraite d'un agent, il est proposé de recruter un lieutenant de 1^{ère} classe, détaché pour stage pendant un an au CSP Lons-le-Saunier, à compter du 1^{er} septembre 2017 (évoqué ci-avant).

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver la réorganisation des services exposée ci-dessus ainsi que les suppressions et créations de poste.

II. Tableau des postes budgétaires et tableau d'encadrement

1- Tableau prévisionnel des postes budgétaires

Au vu des éléments exposés au rapport n°3 et du changement d'organigramme, il est proposé la mise à jour du tableau des postes budgétaires.

Le 1^{er} septembre 2017, l'établissement recensera 97 postes budgétaires dans la filière sapeur-pompier (dont 96 postes sont pourvus à ce jour). La différence s'explique par le non remplacement du poste de chef de bureau des affaires générales au CSP du Grand Dole.

Seize postes de la filière technique sont inscrits à l'effectif et 14 sont pourvus à ce jour. Deux postes sont occupés par des contractuels (Groupement des Ressources Techniques-GRT ainsi qu'au groupement opérationnel-GOPS).

Enfin, la filière administrative compte 36 postes budgétaires, avec 35 postes pourvus. Un poste de secrétaire au CSP Saint-Claude n'est pas remplacé.

Cela porte le nombre de postes budgétaires à 149 dont un poste est mis à disposition de la DGGN.

2- Tableau d'encadrement

Ce document, définissant des grades « cibles » pour chaque poste, permet à chaque agent de s'inscrire dans une dynamique d'évolution de carrière au sein du SDIS, intégrant, le cas échéant, la mobilité géographique ou fonctionnelle.

Suite aux derniers mouvements de personnel et sous réserve des prochains transferts, le tableau d'encadrement propose certaines modifications (en gras dans le tableau).

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver :

- ***le tableau des postes budgétaires au 1^{er} septembre 2017,***
- ***le tableau d'encadrement en date du 1^{er} septembre 2017.***

III. **Mise à jour du tableau des IFTS**

Le CASDIS du 15 décembre 2016 a adopté à l'unanimité les nouvelles dispositions relatives à l'attribution des I.F.T.S. de la filière sapeur-pompier.

Compte tenu de la parution récente de décrets instaurant de nouveaux grades et fixant de nouvelles grilles indiciaires, il convient d'actualiser et mettre à jour la délibération C 2016-30 pour les agents concernés.

Le tableau des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) transmis en annexe reprend l'ensemble des modifications nécessaires. Cette actualisation crée des droits nouveaux pour les capitaines uniquement puisque l'indice brut terminal de la grille devient supérieur à 801 à partir du 1er janvier 2017.

Par conséquent, il est proposé d'intégrer le grade de capitaine dans le niveau d'attribution des « Commandants/Médecins/Pharmaciens », réduisant ainsi l'impact budgétaire de cette mesure à compter du second semestre.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver le tableau des IFTS applicable au 1er juillet 2017.

DECISION N° C 2017-16 DU 29 JUIN 2017

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la création des emplois fonctionnels de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Jura ;
- valide la transformation d'un poste de la filière administrative en un poste de sapeur-pompier professionnel au grade de capitaine ;
- valide la transformation de deux postes d'adjudants en deux postes de lieutenants chefs de salle opérationnelle ;
- valide la création d'un poste d'un lieutenant 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels ;
- valide la transformation du poste de chef de mission en poste d'adjoint au chef du service finances et contrôle de gestion ;
- valide le reclassement d'un directeur territorial en attaché hors classe ;
- valide la transformation de cinq postes de sapeurs de 1^{ère} classe en cinq postes de caporaux ;
- valide la réorganisation des services telle que proposée ;
- approuve le tableau des postes budgétaires au 1^{er} septembre 2017, tel que présenté ;
- approuve le tableau d'encadrement au 1^{er} septembre 2017, tel que présenté ;

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT